

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 21 (1949)

Heft: 3

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués

Le progrès dans l'habitation et les méthodes employées dans ce but en Norvège

En général, la construction des maisons en Norvège suit les lignes traditionnelles. Des petites maisons en bois, qui constituent la majorité des habitations, sont construites ordinairement avec une charpente de soutien en poteaux de 4" par 4", et avec deux couches de papier goudronné et deux couches de lambris à l'extérieur et à l'intérieur. Des panneaux en carton d'amiante cimenté remplacent souvent une couche de papier goudronné et le lambris intérieur.

Le mur en briques le plus employé après la guerre est le « Trondhjemshulmur » une sorte de mur creux ayant une valeur de transmission de chaleur de 1,13 kg. cal. par mètre carré, par degré centigrade. Dans des maisons ayant plus de cinq étages, les murs extérieurs et structuraux sont ordinairement en béton de 15 cm.

Aucun développement technique radical n'a encore eu lieu, mais des études ont été faites. La construction des murs a été le point d'intérêt principal et spécialement les problèmes de la transmission de la chaleur et de la condensation. Les recherches, cependant, sont encore en cours de préparation.

Des expériences ont été faites, également, avec plusieurs sortes de blocs creux en béton. Pour l'isolation dans des maisons en briques et en béton, le nouveau produit suédois en béton léger « Siporex » est quelquefois employé. L'introduction de matériaux nouveaux, cependant, est souvent entravée par les tarifs douaniers.

Un système de coffrage à coulisses, pour les constructions en béton, a été inventé et il promet bien. Ce système rend possible l'emploi du plancher de travail comme coffrage pour couler les planchers en béton.

Le système de travail à forfait a accéléré les opérations sur le chantier, mais il pourrait être un obstacle à l'introduction des machines qui économisent la main-d'œuvre, car il a souvent été difficile d'obtenir des diminutions équivalentes dans les tarifs douaniers. En dehors des machines à fouiller, sur les chantiers les plus importants, des bétonnières, des foreuses pneumatiques et des treuils, le matériel mécanique n'est pas souvent employé sur les chantiers en Norvège.

Jusqu'ici, la préfabrication des maisons en bois n'a pas eu de succès, et elles seraient probablement plus coûteuses que des maisons construites de la façon habituelle. La plupart des maisons préfabriquées norvégiennes sont du type à charpente et panneaux.

Une expérience qui promet bien a été faite avec des maisons préfabriquées en béton. Les murs sont constitués par des panneaux en béton d'une épaisseur de 5 cm., renforcés par des nervures de 10 cm. sur 10 cm. L'espace entre les nervures du mur extérieur est rempli par des panneaux en laine de bois. L'épaisseur totale du mur est de 18 cm. Les panneaux en béton sont enduits à l'extérieur. Les planchers sont construits de la même façon, mais avec des nervures plus épaisses. Les panneaux sont posés avec les nervures vers le haut, afin de former un plafond arrondi. Un feutrage et un plancher en bois sont posés sur les nervures.

Les travaux de standardisation sont effectués par l'Association norvégienne des standards. Dernièrement, une proposition pour un module a été publiée. Antérieurement, des règlements techniques pour les diverses sections des travaux de construction et des spécifications standardisées pour plusieurs matériaux, et des formules standardisées pour des contrats, ont été publiés.

La subvention financière de l'habitation en Norvège

On estime que l'augmentation du coût de la construction est de 100 à 110 % depuis juillet 1939. En maints endroits, elle est en réalité bien plus élevée.

Financement. — La banque foncière de l'Etat norvégien fut fondée en 1946, afin de remplir les buts suivants :

Pour faciliter les emprunts. — La banque foncière accorde des emprunts principalement pour des habitations jusqu'à 95 % de la valeur estimative. (Le capital qui est rentable avec un loyer socialement raisonnable, c'est-à-dire 20 % au plus du revenu moyen.) Pour des maisons de une, deux, trois et quatre familles, qui appartiennent aux personnes qui les habitent, à 85 % de leur valeur estimative. Dans d'autres cas, la limite est 75 %.

Généralement, la banque foncière accorde l'emprunt tout entier et non pas seulement la partie la moins bien nantie.

Les amortissements sont de 1 % de l'emprunt initial pour des maisons en briques ou en béton, et de 1 1/3 % pour des maisons en bois. Les amortissements sont garantis sans changement pendant quarante ans.

Taux d'intérêt réduit et stable. — Pendant la guerre, le taux général des intérêts a baissé. Cela a permis à la Banque foncière d'accorder des emprunts sur hypothèque à 2 1/2 %, le même taux d'intérêt que celui payé par l'Etat sur ses obligations.

Ce taux d'intérêt est garanti sans changement pendant vingt-cinq ans.

Le contrôle du coût de la construction et des dimensions et de la qualité des maisons. — Avant d'accorder des emprunts, la banque doit agréer le coût de construction et les plans.

Des emprunts maxima ne sont accordés que pour des maisons destinées à une seule famille, ayant une superficie globale de 50 à 150 mètres carrés et pour des appartements de 50 à 130 mètres carrés.

Subvention de l'Etat. — La diminution du taux d'intérêt d'environ 5 % à 2 1/2 % compense pour environ 40 % de l'augmentation du coût de la construction. Néanmoins, le loyer moyen serait 50 % plus élevé qu'avant la guerre si aucune aide n'était accordée.

Le but de la politique officielle est un appartement de trois pièces, à un loyer qui serait 20 %, au maximum, du revenu moyen. La marge, entre la valeur estimative de la maison basée sur ce loyer et les prix actuels, est comblée par un emprunt exempt d'intérêt et d'amortissement. Afin d'intéresser l'entrepreneur dans la diminution du coût de la construction, une somme déterminée par mètre carré est accordée jusqu'à concurrence de 80 m². Pour les habitations avec une superficie de 80 à 130 m², la contribution est seulement accordée pour les premiers 80 m². Pour des habitations avec moins de 50 ou plus de 130 m², aucune contribution n'est accordée. En moyenne, cette aide couvre 20 % du coût de la construction.

Des familles ayant deux enfants, ou plus, peuvent obtenir une réduction du taux des intérêts.

Le loyer. — Malgré le taux réduit de l'intérêt et les subventions de l'Etat, les loyers des nouvelles maisons sont 10-30 % plus élevés que ceux des maisons construites juste avant la guerre, et plus de 30 % plus élevés que le chiffre moyen. (Les loyers des maisons d'avant guerre sont fixés au niveau d'avant guerre.)

D'un autre côté, les revenus ont augmenté d'environ 75 %. Le pourcentage de revenu dépensé pour le loyer est inférieur à celui d'avant guerre, même dans les constructions nouvelles.

Cependant, une simple comparaison de pourcentage donne un tableau erroné. Le coût de la vie et les impôts ont tellement augmenté que la capacité de payer un loyer a diminué, malgré le financement à bon marché et les subventions de l'Etat.

Le besoin de logements en Suisse de 1943 à 1957

En 1947, le volume de la construction de logements s'est élevé à 750 millions de francs environ. Cela correspond à l'occupation de plus de 60 000 personnes, soit à peu près un tiers de l'effectif total de l'industrie suisse du bâtiment. Aussi est-il compréhensible que les autorités chargées de créer des possibilités de travail se préoccupent vivement de savoir comment la construction de logements évoluera au cours des prochaines années.

En cherchant, comme nous allons le faire, à déterminer approximativement le besoin de logements pendant les dix prochaines années, nous partons de l'idée que la construction s'adaptera dans une certaine mesure à la demande. Il est vrai que, d'après les expériences faites jusqu'ici, cela n'est pas toujours le cas. On peut en effet conclure, d'après les fortes fluctuations du nombre des appartements vacants, que l'offre a été, jusqu'à présent, tantôt supérieure et tantôt inférieure à la demande. Cependant, l'écart n'a jamais dépassé une certaine limite, de sorte que le besoin de logements permet de faire diverses déductions quant à l'ampleur de la construction de maisons d'habitation. On peut en outre supposer que les milieux intéressés à cette construction (propriétaires, banques, compagnies d'assurances, etc.) chercheront dorénavant à s'adapter davantage au besoin réel.

S'il est difficile d'évaluer le besoin de logements, c'est avant tout parce que différents facteurs, qui jouent un rôle en l'occurrence, ne sont guère prévisibles. Même si l'on fait complètement abstraction d'événements extraordinaires tels que la guerre, les épidémies, etc., il subsiste de nombreux points d'interrogation. C'est notamment le cas de la situation économique générale, qui influence le nombre des mariages et, dans une certaine mesure, les conditions de logement.

Pour éviter des malentendus, il faut encore mentionner un autre point important. Les chiffres qu'on trouvera dans cet article ne constituent nullement un pronostic sur l'évolution réelle ; ils visent simplement à donner une idée de la **tendance**. Pour cette raison aussi, nous avons choisi une période relativement longue (dix ans). Dans l'espace d'une telle période, on peut déterminer plus ou moins exactement la tendance, mais il n'est en revanche pas possible de supputer l'évolution effective au cours de chaque année.

Pendant les dix prochaines années, le besoin de logements sera vraisemblablement déterminé par les principaux facteurs suivants :

- a) élimination de l'actuel déficit d'appartements ;
- b) couverture des besoins découlant de l'accroissement du nombre des ménages ;
- c) création d'une réserve appropriée d'appartements vacants ;
- d) remplacement des logements démolis.

1. Elimination du déficit de logements.

Par déficit théorique de logements, nous entendons la différence existant entre le nombre actuel de logements et celui qui est normalement nécessaire pour le nombre présent de ménages. S'il y a par exemple, dans une ville et en temps normal, 985 logements occupés pour 1000 ménages, alors qu'il n'y en a aujourd'hui que 965, le déficit théorique est de 20 unités. Cette définition ne tient donc pas compte des ménages dont la fondation a été remise à plus tard en raison de la pénurie de logements, car il n'est pas possible de faire des estimations, même grossières, sur ce point. Elle ignore en outre le fait que, par suite des bonnes possibilités de gain, les conditions de logement tendent à s'améliorer en période de prospérité.

En 1930 et en 1941 respectivement, 79 et 86 communes, appartenant aux catégories de grandeur les plus diverses, ont procédé, en corrélation avec le recensement fédéral de la population, à un recensement particulier des logements. Sur 1000 ménages des communes ayant fait l'objet de cette enquête, 978 possédaient leur propre appartement en 1930 et 972 en 1941. Pendant ces deux années, on avait enregistré une certaine tension, encore que légère, sur le marché du logement. C'est pourquoi nous ne risquons guère de nous tromper en disant que, dans toute la Suisse et en temps normal, environ 980 ménages sur 1000 possèdent leur propre appartement. Certes, cette proportion peut varier plus ou moins fortement d'une commune à l'autre, mais comme nous considérons l'ensemble de la Suisse, cela ne joue aucun rôle.

Sur la base de nos propres calculs, nous avons constaté qu'il existait en Suisse, à fin 1947, 1 252 000 ménages et 1 208 450 appartements. Comme il y avait à cette époque quelque 1450 logements vacants, on peut en déduire que les 1 252 000 ménages occupaient alors 1 207 000 appartements. Il y avait ainsi pour 1000 ménages 964 logements occupés, d'où un déficit théorique de logements d'environ 16 % (soit la différence entre 980 et 964) ou 19 300 unités.

2. Couverture du besoin découlant de l'accroissement du nombre des ménages.

Cet élément, qui est numériquement de loin le plus important, est aussi celui qui dépend le plus des circonstances du moment (fréquence des mariages, mortalité, etc.).

Les facteurs qui influencent de manière décisive l'accroissement du nombre des ménages sont, d'une part, la fondation et, de l'autre, la dissolution de foyers. Alors que la seconde est provoquée principalement par le décès de personnes âgées de plus de 30 ans, la première dépend avant tout du nombre des mariages contractés. En outre, l'immigration et l'émigration jouent un certain rôle. Mais comme on ne peut guère en prévoir l'ampleur et que leur influence est en général peu importante, nous n'en avons pas tenu compte.

Essayons tout d'abord de supputer le nombre des ménages qui seront fondés entre 1948 et 1957.

Abstraction faite des cas exceptionnels, l'âge moyen des personnes qui se marient est d'à peu près 25 ans. En partant de ce chiffre, nous avons établi une comparaison entre le nombre des enfants nés entre 1904 et 1922 et qui ont survécu à leur première année d'existence (nous les appellerons « survivants » par la suite) et celui des mariages contractés entre 1929 et 1947. Tandis que, sur 100 survivants des classes d'âge 1904-1914, le nombre des mariages conclus 25 ans plus tard a varié entre 36 et 39, ce nombre s'est très fortement accru sitôt après le déclenchement de la seconde guerre mondiale, grâce notamment à la prospérité économique et au régime des allocations pour perte de salaire et de gain. C'est ainsi qu'il a été, en 1947, de 53,5 pour 100 survivants de la classe d'âge 1922.

Ce qui est le plus difficile, dans le calcul du besoin futur de logements, c'est de déterminer la proportion des mariages qui seront conclus entre 1948 et 1957 par rapport au nombre des survivants des classes d'âge 1923-1932. C'est en effet de la manière dont on estime cette proportion (appelée ci-après coefficient des mariages) que dépend le nombre des mariages présumés et, par voie de conséquence, celui des ménages et le besoin de logements. Pour se rendre compte de l'importance de ce coefficient, il suffit de songer qu'une différence de 1 % dans le besoin de logements représente, pour les dix années considérées, 5600 appartements.

Le coefficient des mariages dépend avant tout de la situation économique. Attendu qu'il n'est pas possible, même approximativement, de prévoir comment elle évoluera à longue échéance, nous avons établi nos calculs d'après trois variantes en prenant pour base les coefficients 38, 43 et 48, lesquels correspondent à la moyenne des années 1929-1936, 1929-1947 et 1937-1947. La première variante nous paraissant trop pessimiste et la troisième trop optimiste, la deuxième est, à notre avis, celle qui se rapproche le plus de la réalité.

En ce qui concerne plus particulièrement la troisième variante, il ne faut pas perdre de vue qu'un coefficient supérieur à 50 n'est théoriquement pas possible à la longue. Si ce coefficient a toujours été supérieur à 50 depuis 1941 — sauf en 1945 — cela peut s'expliquer seulement par le fait que, pendant cette période, bon nombre de mariages ont été conclus qui n'avaient pu l'être précédemment à cause de la crise et, d'autre part, que de nombreuses personnes ont fondé un foyer plus tôt qu'elles ne l'auraient fait en temps normal parce que la situation économique était favorable. Il n'est pas exclu que le coefficient reste supérieur à 50 pendant les prochaines années également. Mais il est appelé, par la force des choses, à diminuer tôt ou tard. Et cette diminution sera d'autant plus forte que le coefficient sera demeuré plus longtemps anormalement élevé.

Cependant, chaque mariage ne conduit pas forcément à la création d'un ménage. Dans beaucoup de cas, l'un des conjoints possède déjà un foyer, de sorte qu'on ne peut parler de la création d'un ménage. Et si chacun des deux conjoints occupe déjà un appartement, leur union a même pour conséquence de libérer un logement. D'ailleurs, même si aucun des conjoints ne possédait de ménage en propre avant le mariage, il arrive souvent que le nouveau couple s'installe dans un ménage qui existe déjà (parents, etc.). Sur la base d'observations faites au cours de plusieurs années, il est apparu que, sur 100 mariages, 80 à 85 seulement donnent lieu à la création d'un nouveau ménage. Dans nos calculs, nous avons tenu compte du chiffre 84, qui correspond à la moyenne des années 1930-1941.

Du nombre des ménages créés, il faut déduire celui des ménages dissous. Ce dernier peut être évalué avec quelque exactitude. On a en effet constaté, d'après de nombreux calculs et des expériences portant sur de longues années, que le décès de personnes âgées de 50 ans et davantage entraînait la dissolution du ménage dans 37 cas sur 100, la proportion correspondante étant de 15 % lorsqu'il s'agit de personnes âgées de 30 à 49 ans. Il est vrai qu'il faut estimer aussi le nombre des gens de ces deux catégories d'âge qui disparaîtront vraisemblablement au cours des dix prochaines années, mais cela ne présente pas de difficultés particulières.

Pour déterminer théoriquement, avec précision, le besoin courant de logements, on peut tabler sur la proportion de 98 %, puisque, comme nous l'avons vu, 98 ménages sur 100 ont leur propre appartement en temps normal. D'autre part, il faut y ajouter une marge de 1 ½ % afin qu'on puisse disposer, pendant les dix prochaines années, d'une réserve convenable d'appartements vacants. Comme ces deux facteurs se neutralisent pratiquement, nous croyons qu'il est permis de les laisser de côté et, partant, de considérer que l'accroissement du nombre des ménages représente le besoin de logements.

Le besoin en question s'élève, selon le coefficient des mariages ayant servi de base à nos calculs, à 56 190, 84 330 ou 112 480 appartements.

3. Création d'une réserve appropriée d'appartements vacants.

Pour maintenir l'équilibre sur le marché du logement, il est nécessaire de disposer d'une certaine réserve d'appartements vacants. C'est seulement lorsqu'il en va ainsi que l'offre et la demande se contrebalancent ; les loyers restent alors stables, même s'ils ne sont soumis à aucun contrôle. Pour toute la Suisse, on peut considérer comme appropriée une réserve d'appartements vacants de 1 à 1 ½ %. Cette proportion peut certes varier selon la situation économique et aussi, plus particulièrement, d'après les conditions locales. Dans les villes en plein développement, elle doit être, en général, plus élevée que dans les communes rurales.

Ainsi, pour disposer d'une réserve suffisante d'appartements vides, il faudrait construire un nombre supplémentaire de 10 500 à 17 000 logements (1 à 1 ½ % du total de 1 208 450 logements, moins les 1450 appartements qui sont actuellement vacants). Pour ne pas compliquer les choses, nous tablons sur un seul chiffre, soit sur 17 000 logements vides (1 ½ %).

4. Remplacement des logements démolis.

Il faut enfin tenir compte du fait qu'un certain nombre de logements sont démolis chaque année. De 1929 à 1947, ce nombre a été en moyenne de 741 par an. A supposer qu'il en aille de même pendant les dix prochaines années, il faudra donc construire 7400 logements (8000 en chiffre rond) pour remplacer ceux qui seront démolis.

Pour peu qu'on soit obligé, au cours des prochaines années, de créer des possibilités de travail pour l'industrie du bâtiment, il faudrait encore tenir compte de l'assainissement des vieux quartiers. Dans ce cas, le nombre des logements à démolir augmenterait de quelques centaines, voire de quelques milliers d'unités. Mais comme on ne sait rien de précis quant à l'ampleur et à l'époque d'un assainissement général des vieux quartiers, nous négligeons ce point dans nos calculs relatifs au besoin de logements.

En prenant en considération les quatre facteurs, nous obtenons les chiffres suivants pour le besoin de logements de 1948 à 1947 :

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Elimination du déficit actuel	19 000	19 000	19 000
Création d'une réserve appropriée d'appartements vacants	17 000	17 000	17 000
Besoin extraordinaire	36 000	36 000	36 000
Couverture du besoin découlant de l'accroissement du nombre des ménages	56 000	84 000	112 000
Remplacement des logements démolis	8 000	8 000	8 000
Besoin courant	64 000	92 000	120 000
Besoin global	100 000	128 000	156 000

Il faudrait encore déduire du besoin global le nombre des mariages conclus prématurément en période de prospérité (voir plus haut). Mais comme il n'est pas possible de faire des calculs sérieux à ce sujet, nous renonçons à tenir compte de ce facteur. Le nombre en question peut être estimé approximativement à 10 000, ce qui ramè-

nerait le besoin global, pendant les années 1948 - 1957, à 90 000, 120 000 ou 145 000 selon les différentes variantes.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces chiffres ? Il importe tout d'abord de relever que la pénurie de logements est encore forte. En outre, il se peut — à en juger d'après les chiffres relatifs aux mariages et aux décès pendant les cinq premiers mois de 1948 — que le nombre des ménages — et, partant, le besoin de logements — continue à augmenter dans la même proportion que jusqu'ici. Aussi est-il d'autant plus regrettable de constater déjà les signes d'un prochain recul de la construction de logements. C'est ainsi que, dans les trente-trois villes faisant l'objet de l'enquête de l'OFIAMI, le nombre des logements dont la construction a été autorisée entre janvier et août 1948 a été de 7021 seulement, contre 9995 durant la période correspondante de l'année dernière. Il faut donc continuer à accorder la priorité à la construction de logements sur tous les autres travaux et poursuivre les efforts visant à accroître le nombre des nouveaux appartements.

Pour atteindre ce but, il convient avant tout, comme par le passé, de faire preuve de réserve dans l'exécution de travaux publics, et cela bien que les constructions industrielles et artisanales accusent une tendance régressive. Comme on a pu le lire dans l'article intitulé « Vers un renversement de la conjoncture ? », c'est seulement en agissant ainsi qu'on provoquera une sensible détente sur le marché du bâtiment et, par contre-coup, une nette diminution, absolument nécessaire, des frais de construction. En tout cas, tant que l'indice de ces frais restera supérieur de 35 points à celui du coût de la vie, les particuliers et les bailleurs de fonds hésiteront beaucoup, ce qui est parfaitement compréhensible, à faire bâtir ; car ils sont fondés à penser que lorsque l'indice des frais de construction se rapprochera de celui du coût de la vie, ce qui arrivera tôt ou tard, on pourra construire de nouveau des maisons d'habitation à meilleur compte et qui seront plus recherchées que celles qui sont bâties aujourd'hui. Et pour que ces dernières puissent soutenir quand même la concurrence, il faudra réduire en conséquence les loyers et les prix de vente, ce qui implique des pertes dans les deux cas.

Bien qu'il s'agisse en l'occurrence, nous en convenons, de restrictions désagréables, nous sommes d'avis qu'il faut laisser en vigueur les prescriptions de l'arrêté du Conseil fédéral du 15 octobre 1941 concernant les mesures destinées à combattre la pénurie de logements, prescriptions qui ont été modifiées et complétées par les arrêtés des 8 février 1946, 10 octobre 1947 et 25 juin 1948. Il appartient en effet aux cantons et aux communes de déterminer dans quelle mesure ils veulent faire usage des possibilités qui leur sont ainsi offertes.

En ce qui concerne les démolitions de maisons d'habitation, il va de soi qu'on devrait les éviter dans la mesure du possible aussi longtemps que la pénurie de logements persiste.

Etant donné que, même si l'on tient compte de la variante la plus favorable — que nous considérons d'ailleurs comme peu probable — le besoin d'appartements neufs ne dépassera vraisemblablement pas, pendant les dix prochaines années, 150 000 unités en chiffre rond, la construction d'une vingtaine de milliers de logements par année (ce qui a été le cas en 1947) ne pourra pas être maintenue à la longue. Le moment viendra où le besoin de logements — et aussi, selon toute vraisemblance, le nombre des appartements construits — diminuera, ce qui libérera une partie de la main-d'œuvre employée à cet effet. Inutile de dire qu'il faudra alors réduire en premier lieu l'effectif des ouvriers étrangers du bâtiment. Mais il est à craindre qu'on doive licencier également une assez forte proportion de main-d'œuvre indigène. Afin de pouvoir fournir à cette dernière, le cas échéant, d'autres possibilités de travail, il importe de suivre attentivement l'évolution du marché du logement.

Extrait du « Bulletin d'information
du Délégué aux possibilités de travail. »

Pour la vie de famille

Les principales localités de la Suisse romande vont être touchées, dans l'espace de deux ans et dès février 1949, par une exposition ambulante « Pour la vie de famille », qui séjournera huit à dix jours dans chaque lieu. Cette exposition, qui couvre une surface de 10 x 15 mètres, présente au moyen de panneaux, amueuments, objets divers, les sujets généraux suivants : Importance de la famille dans le pays — Comment l'Etat doit protéger la famille — Le problème de l'habitation — L'installation du jeune ménage — L'organisation matérielle du chez soi — L'embellissement du chez soi — Les loisirs : travaux manuels, musique, sports, etc. — Fêtes patriotiques et familiales — Fêtes religieuses — L'art et la lecture dans la famille — La tradition familiale et les grands-parents — Les bases de la famille saine — Les dangers menaçant la famille — L'homme prudent bâtit sa maison sur le roc.

L'accueil qui sera réservé à cette initiative, dans les localités, par les autorités, les paroisses et les écoles, les sociétés locales et la presse, permettra de faire de cette exposition un véritable centre d'intérêts dans le cadre duquel des conférences seront données sur tous les sujets intéressants la famille, et des indications pratiques sur la façon d'établir et d'équilibrer des budgets de trousseaux, de ménage, d'occuper les loisirs des enfants, de marquer d'une façon originale les fêtes et événements familiaux, d'embellir le « home », de rationaliser le travail ménager, de cultiver les arts, les valeurs spirituelles, etc.

L'exposition « Pour la vie de famille », créée par la Société suisse d'utilité publique, avec l'aide de la Fondation Pro Helvetia, circulera sous les auspices du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, à Lausanne.

L'industrie peut-elle donner des leçons au bâtiment ?

Pour que certains produits ne renchérissent pas par rapport à d'autres, il faudrait que le progrès dans l'organisation, dans la modernisation se fasse à peu près de même dans tous les domaines. Il n'en est pas ainsi, en particulier, dans le bâtiment, d'une part, et dans l'industrie en général, de l'autre. Le bâtiment, « industrie » plus ancienne, dotée de traditions séculaires, d'habitudes solidement ancrées et de coutumes invétérées, n'est pas encore complètement sorti du stade de l'artisanat ; tandis que les salaires des ouvriers du bâtiment suivaient — par la force des choses — ceux des autres ouvriers (quoique avec un certain décalage qui contribuait avec le travail plus pénible, à écarter du bâtiment bon nombre d'ouvriers), les méthodes du bâtiment ne se transformaient guère.

C'est pourquoi aujourd'hui la construction est devenue si chère, par rapport aux fabrications industrielles : par un travail de même importance le pourcentage de travail humain est beaucoup plus fort dans le bâtiment. Certes, les problèmes du bâtiment sont plus complexes et font intervenir les données d'ordre très divers avec lesquelles l'architecte doit composer. Néanmoins, il doit être possible de les résoudre avec le même esprit dénué de préjugés et le même effort de rationalisation, d'organisation et de modernisation que dans l'industrie — et, j'entends par là l'industrie vraiment moderne et non certaines formes encore semi-artisanales qu'elle revêt souvent en France. Dans tous ces domaines, c'est l'organisation qui vient d'abord, l'équipement ensuite : l'homme commence par rationaliser une production, comme il l'a fait, par exemple, il y a six ou huit mille ans pour la brique, l'un des premiers éléments « préfabriqués » puis il trouvera peu à peu des moyens de se faire remplacer de plus en plus pour l'exécution du travail : le moule remplacé d'abord le creux de la main, la presse mue par l'animal remplacera la presse à bras, bientôt ce sera la force de l'eau qui sera utilisée ; pour finir, c'est l'ensemble de la fabrication de la brique qui sera mécanisée depuis l'extraction de l'argile jusqu'aux manipulations nécessaires en cours de cuisson et au conditionnement final. Mais l'esprit qui a créé ce standard : le premier moule qui, à lui seul, permet de répéter un grand nombre de fois, la même brique, avec toutes les possibilités que cela impliquait en germe, reste le même. Ce sont de tels actes qui, de l'art de construire, ont fait aussi une industrie.

Aujourd'hui le stade du développement industriel est resté différent selon les pays et selon les endroits comme jadis. Aussi trouvera-t-on, suivant les cas et les lieux, des formes plus ou moins avancées, des méthodes plus ou moins perfectionnées. On construit encore dans beaucoup de pays du monde comme on construisait en France il y a quatre mille ans et, en revanche, les procédés du bâtiment, chez certains peuples de l'antiquité, étaient beaucoup plus perfectionnés et rationnels que ceux de la plupart des professionnels de notre pays.

Compte tenu des moyens matériels de leur époque, ils construisaient souvent de la façon la plus « moderne » et aussi rationnellement que possible. On ne peut en dire autant de notre époque sur laquelle pèse une lourde chaîne de traditions et d'habitudes ; on ne construit pas aujourd'hui comme on pourrait le faire : on n'utilise pas aussi rationnellement et aussi à fond qu'on le pourrait les moyens dont nous disposons. Ces moyens quels sont-ils ? C'est la volonté de réussir, l'ingéniosité et l'absence de préjugés dans la recherche des solutions, les possibilités de l'industrie pour l'exécution. Enfin, puisque pour détruire, pour vaincre, on a payé ce qu'il fallait, on peut penser que pour construire, pour créer des richesses, le financement ne devrait pas être un frein.

R. Bechmann,
(Extrait de la « Maison française ».)

Concours d'architecture pour un groupe scolaire à Lausanne

Le jury chargé d'examiner les projets de ce concours, organisé par la Municipalité de Lausanne pour l'étude d'une école supérieure de jeunes filles, d'un gymnase de jeunes filles, d'une école enfantine et d'une garderie d'enfants, aux Croix-Rouges, a terminé ses travaux.

Ce jury, composé de MM. Alphonse Laverrière, architecte, président, Fernand Crot et Robert Jordan, municipaux, Georges Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Marcel Monnier, directeur du Gymnase de jeunes filles, à Lausanne, Hermann Baur, architecte à Bâle, Maurice Braillard, architecte à Genève, Georges Epitoux, architecte à Lausanne, L. M. Monneyron, architecte de la Ville, Alexandre Pilet, architecte du plan d'extension, (suppléant) à Lausanne, a attribué les prix suivants :

- Premier prix (6500 fr.) : M. Marc Piccard, architecte, Lausanne.
Deuxième prix (5300 fr.) : MM. C. et F. Brugger, avec P. Dumarteray, architectes, Lausanne.
Troisième prix (5000 fr.) : M. Daniel Girardet, architecte, Lausanne.
Quatrième prix (4600 fr.) : MM. Quillet, Perrelet et Stale, architectes, Lausanne.
Cinquième prix (3300 fr.) : MM. Charles Thévenaz, Marcel Maillard et Charles F. Thévenaz fils, architectes, Lausanne.
Sixième prix (2900 fr.) : M. F.-J. Meyrat, architecte, Lausanne.
Septième prix (2400 fr.) : M. René Keller, architecte, Lausanne.